

INFORMATIONS POUR LES ELECTIONS MUNICIPALES

Le scrutin se déroulera le dimanche 28 juin 2020 dans la salle des fêtes.

Le port du masque est obligatoire ;

La désinfection des mains est obligatoire à l'entrée du lieu de vote, gel mis à disposition par la municipalité ;

Chaque électeur devra apporter son stylo noir ;

Les gestes barrière devront être respectés ;

Merci de votre compréhension.

Le Maire,
F. BILLAULT

